

Lettre d'informations

Dans ce numéro...

JUIN 2020

L'édito

1 Les actions dans la Région

- La Direccte
- Les " 4 Moteurs"
- Nos réseaux sociaux
- VAE des militants syndicaux
- Le CREFOP
- Transition Pro
- Salon des CE Lyon
- CNAM : élection du bureau

2 Elections CSE : les réussites de la CFE-CGC

3 Dans nos départements...

- **Puy de Dôme/Haute-Loire**
Colloque "Management Bienveillant"
- **CANTAL** - Le Conseil d'administration

4 Formations CFE-CGC 2020

5 Bourse à l'emploi

COVID-19 : UNE CRISE SANITAIRE, SOCIALE ET ECONOMIQUE SANS PRECEDENT

L'Edito part Laurent CARUANA,
président régional Auvergne Rhône Alpes



La CFE-CGC est à votre côté

La crise sanitaire déclenchée par ce covid-19 est une épreuve inédite.

Mes pensées vont d'abord vers les malades, les personnes décédées et leurs familles.

Viens maintenant le temps du déconfinement. La crise sanitaire laissant place à une crise économique, sociale.

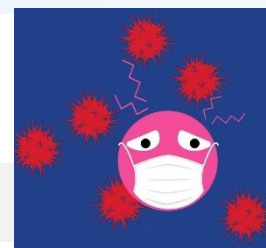
L'Union régionale, avec ces 12 Unions départementales n'ont pas cessé l'activité.

Nos assistantes, en télétravail, répondent aux appels et aux mails.

Nous répondons à toutes les sollicitations en soutien aux adhérents, et sections de notre territoire. Cette situation démontre s'il en été besoin de l'importance de la proximité syndicale.

Prenez soin de vous

Les actions en Région



Mesures d'aides et d'échanges destinées à tous les acteurs des entreprises liés à la Crise sanitaire

La DIRECCTE régionale organise toutes les semaines un point téléphonique avec les partenaires sociaux.

Dans les suites de ses échanges de nombreuses réponses sont apportées via le site de la Direccte qui est mis à jour très régulièrement sur : <http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/>

Les nombreuses informations, ci-après, peuvent être utiles pour nos mandatés et nos élus dans les entreprises de votre département, nous vous laissons donc le soin de leur transmettre.

Une boîte de messagerie électronique est **à la disposition de tous les acteurs des entreprises** : ara.continuite-eco@direccte.gouv.fr afin de leur permettre de poser toute question en lien avec la crise sanitaire pour leur répondre directement.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place une hotline régionale mobilisant l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises. Cette hotline, complémentaire à la mobilisation des chambres consulaires, est joignable dans toute la région au numéro unique pour écouter et orienter les entreprises impactées par l'épidémie. Ce numéro, destiné aux entreprises, professions libérales, artisans, agriculteurs..., est mobilisable du lundi au vendredi de 8 à 18 heures, est le : 08 05 38 38 69.

Les mesures d'accompagnement et de soutien immédiates aux entreprises sont déclinées sur www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises.

Concernant l'activité partielle un portail est dédié au dépôt des demandes <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>.

Les cas éligibles sont précisés dans les questions/réponses du Ministère du Travail (<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries>)

Pour la définition des mesures de prévention à mettre en œuvre par les entreprises poursuivant leur activité consulter :

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/securite-et-sante-des-travailleurs-et-coronavirus-les-obligations-generales-de-l-employeur>

De plus, pour accompagner les entreprises et les salariés des fiches conseils métiers, mettant en avant les principales recommandations sont en cours de réalisation ou déjà disponibles, elles vont concerner :

- Les activités du secteur agricole et agroalimentaire
- Les activités relevant des secteurs autorisés à titre dérogatoire à recevoir du public (arrêté du 14 mars modifié).
- Les activités de surveillance et sécurité
- Les activités de propreté
- Les crematorium/funérarium
- La distribution de carburant et chaîne aval automobile (réparation/ nettoyage intérieur...)
- La maintenance avec risque sanitaire (plombiers, ventilation, etc.)
- Les cuisiniers
- L'aide à domicile et les services à la personne
- Les ambulanciers
- Les métiers de bouche (boulangers...)
- La logistique
- Les activités de banque et d'assurance

Une partie d'entre elles sont publiées sur <http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/COVID-19-Des-fiches-conseils-metiers-pour-les-salaries-et-les-employeurs>



Les « 4 Moteurs »

Pour une Europe Sociale et Solidaire, ensemble, engagé-e-s.

#hier #aujourd'hui #demain



Devant la crise sanitaire sans précédent où sont confrontés l'Europe et le monde, le Vendredi 3 avril 2020 les organisations syndicales CGIL, CISL, UIL de Lombardie, l'UGT, CCOO de Catalogne, le DGB de BadeWurtemberg et la CFTC, CFDT, CFE-CGC, CGT, UNSA d'Auvergne-Rhône-Alpes se sont réunies par vidéoconférence, les 18 mars, puis le 3 avril.

Elles ont partagé la situation de leur pays respectif ainsi que les initiatives prises par leurs organisations pour trouver des solutions afin de protéger prioritairement la santé et l'emploi des travailleurs qui subissent la pandémie du Covid-19.

Retrouver la déclaration commune en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://cfecgc-auvergnerhonealpes.org/intranet/doc/document-106-18-05-2020.pdf>

Suivez toutes nos actualités sur nos réseaux sociaux

Sur notre compte Twitter



: <https://twitter.com/UnionCfe>

Sur Facebook



: <https://www.facebook.com/cfecgcrhonealpes/>

Site internet : <https://www.cfecgc-auvergnerhonealpes.org/>



Compétences à représenter les salariés, à négocier, à animer une équipe, courage et engagement, ... les qualités et capacités développées par les élu(e)s du personnel et syndicalistes ne sont plus à démontrer.

La création du CSE, l'instance unique de représentation des salariés dans toutes les entreprises françaises a causé la perte de leur mandat pour près de 200 000 élus du personnel, soit un tiers d'entre eux.

La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) des militants syndicaux, développée par le Ministère du Travail, a un double enjeu :

- Valoriser les compétences expérientielles des militants pour sécuriser les parcours et faciliter la mobilité professionnelle.
- Promouvoir et développer l'accès à la VAE auprès des autres salariés.

Jusqu'à présent, la VAE des militants concernait plutôt une élite syndicale. Aujourd'hui, est visée la reconversion d'une large population de tous niveaux d'étude.

Cette certification vise à créer des passerelles vers des métiers qui ne sont pas nécessairement les métiers d'origine des mandatés. Elle permet ainsi la prise en compte des compétences acquises au cours d'un mandat syndical ou de représentant du personnel dans une suite de parcours professionnel.

Suivre le lien <https://travail-emploi.gouv.fr/dialogue-social/le-comite-social-et-economique/certification-mandates>

pour connaître les conditions de mise en œuvre et voir en pièce jointe la demande du CARIF OREF pour vous inscrire dans l'étude régionale Auvergne Rhône Alpes.

Encore merci pour votre engagement sur cette démarche.

Alex SOUILLET

Membre CFE-CGC du CARIF OREF AURA
Représentant les OS de salariés AURA
au Bureau

VAE des Militants Syndicaux



Lyon, le 25 mars 2020

Votre interlocuteur : **Emmanuelle CHAUVET**
Mail : emmanuelle.chauvet@via-competences.fr
Tel : **04 26 73 48 29 / 06 87 76 32 91**

A l'attention des militants syndicaux

Objet : Votre contribution à l'étude :
« Impacts et usages de la VAE pour les militants syndicaux »

Madame, Monsieur,

La DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes confie à Via Compétences la réalisation d'une étude sur les conditions de réussite utiles au développement d'un projet collectif régional de VAE pour les militants syndicaux en 2021. Les Partenaires Sociaux adhèrent à ce projet d'étude et sont membres du Comité de Pilotage auquel je rends compte.

Nous avons besoin de vous !

Vous, engagés et expérimentés sur des mandats syndicaux comment appréhendez-vous la question de la reconnaissance de vos compétences acquises ? Dans quelles conditions, ces compétences développées au travers de l'exercice de votre mandat peuvent-elles servir votre parcours d'évolution professionnelle ? Quels enjeux pour vous et votre employeur ? Quelles initiatives ont été prises en la matière au sein de votre branche, au sein de votre territoire, au sein de votre entreprise ? Quelles représentations, quels usages du dispositif de VAE avez-vous ? Quelles seraient les conditions pour que vous vous engagiez dans une démarche collective de VAE ?

Nous souhaitons venir vers vous pour vous interroger à ce sujet et recueillir votre expression individuelle et collective de façon à collecter les éléments d'analyse et de synthèse nécessaires à notre étude. Ces éléments vous seront naturellement restitués.

Nous vous demandons votre accord et vos coordonnées (mail et tel) pour participer à cette étude (Note en annexe).

Pour nous signifier votre accord inscrivez-vous en cliquant sur le lien suivant : :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdXQDhn5vPbdDC1DeqaaQQ - sHirus8szDpOZpNMpA3dRbJ4w/viewform?usp=pp_url

Nous prendrons prochainement contact avec vous.

Vous remerciant pour votre disponibilité et votre contribution, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez et vous assurons notre meilleure considération.
Cordialement

Pour nous signifier votre accord inscrivez-vous en cliquant sur le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdXQDhn5vPbdDC1DeqaaQQ - sHirus8szDpOZpNMpA3dRbJ4w/viewform?usp=pp_url





Le Fongecif devient Transition pro

Son action s'inscrit dans le cadre de la formation à l'initiative du salarié, soit le CPF de Transition Professionnelle, soit le Dispositif démissionnaires, mais aussi des missions plus transversales.

Les dossiers gérés dans le cadre du CPF doivent être soigneusement constitués. Ils ne peuvent concerner que des certifications inscrites au RNCP* et au Répertoire spécifique, ou bloc de compétences d'une certification.

Nous conseillons d'utiliser les Conseils en Evolution Professionnelle, et l'APEC prioritairement pour cela. Il s'agit de compenser les obligations du traitement qui favorisent les niveaux infra Bac et discriminent nos fonctions et rémunérations.

Age, ancienneté, risque d'inaptitude, projet interne ou non à l'entreprise, niveau de certification, taille de l'établissement sont des critères obligatoires.

Pour le dispositif Démissionnaires, nous vous alertons sur le RISQUE MAJEUR pour le salarié de se retrouver chômeur non indemnisé, l'admission à l'indemnisation se faisant après le dépôt de la démission, et avant la décision d'accès par Pole Emploi. Nous le déconseillons formellement.

Nous établirons prochainement des kits d'explications/recommandations sur les différents modes d'accès à la formation.

Le Secteur Emploi/Formation de la Confédération a d'ores et déjà mis à votre disposition un fascicule que vous pouvez consulter en suivant le lien suivant (leur mettre le lien dans la lettre électronique, car il existe un fascicule, si mes souvenirs sont bons, il y a quelques exemplaires à l'UR).

*RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles

CREFOP

Des nouvelles suite à la séance plénière du CREFOP du 3 février dernier

Nos deux Représentants étaient présents pour porter les préoccupations de la CFE-CGC. Il s'agit de Géraldine FROGER et Nicolas FERLAY.

LE CREFOP est une instance régionale qui assure la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et la cohérence des programmes de formation dans la région.

Il est chargé des fonctions de diagnostic, d'étude, de suivi et d'évaluation de ces politiques et est composé des partenaires sociaux, de la région, de l'Etat et des réseaux consulaires.

A l'ordre du jour notamment, un Point d'actualité sur la réforme de la formation professionnelle « liberté de choisir son avenir pro » a eu lieu.

Les principaux points à retenir sont les suivants :

- Les certifications sont enregistrées au RNCP pour une durée de 5 ans.
- Depuis le 1er janvier 2019, passage au référentiel européen à 8 niveaux de formation comparativement à l'ancienne nomenclature
- Le CEP régional des actifs salariés du secteur privé, depuis le 1er janvier 2020 est assuré par « le consortium des CIBC » en région Auvergne Rhône Alpes
- L'accès au dispositif Pro A nécessite un accord de branche étendu, les extensions étant encore en cours, le dispositif n'est pas encore mobilisable (sûrement pour l'été prochain).
- Un abondement du CPF par les branches et les entreprises sera possible à partir de Juin 2020 avec un module/site internet actuellement développé par la Caisse des Dépôts.

La présentation du plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme a été l'occasion d'aborder le sujet de l'illectronisme qui toucherait 17% des + de 15 ans.



Présence de la CFE CGC AURA au Salon des CE 2020

Visite de Robert CARCELES, Secrétaire Général de l'UR AURA et Hok Choan TAN notre Coordinateur régional MACIF AURA. Stand UD69 animé par César BERTOLLA et Michel COMBET



CNAM : élection du bureau

L'élection du bureau du CNAM s'est déroulée le 3 juin 2020

Le résultat des élections du Bureau du CNAM est le suivant :

Président : JM PERRONOT - MEDEF

Vice-Président : FREDERIC LETIENT - Fédération des Anciens élèves du CNAM

Trésorier : VERONIQUE BETEILLE - AFPA

Secrétaire : NOEL JUQUEL - UR AURA CFE CGC



Elections CSE : les réussites de la CFE CGC

Union Départementale 69 : Société Ambition Télécom

L'entreprise compte environ 200 salariés dont 40 cadres et la CFE CGC a créé une section en 2018 sous l'impulsion de Marc TAURON. Ce dernier a su fédérer une équipe et aux dernières élections, les résultats ont été à la hauteur de l'investissement. La CFE CGC obtient 60 % des sièges au CSE et prend le secrétariat et la trésorerie. Elle obtient également 100 % des sièges en Encadrement.



Union Départementale 69 : Société PARADELSE.

Cette société qui compte 240 salariés dont 50 cadres a vu la création d'une section en 2017 sous la houlette de Thierry BERTRAND. Lors des dernières élections et la mise en place du CSE, la CFE CGC obtient 48 % des sièges et prend le secrétariat et la trésorerie. Elle obtient également 100 % des sièges en Encadrement.

Union Départementale 69 : Société Le PROGRES

L'entreprise de notre président départemental Jacques STUDER, qui regroupe 560 salariés dont 90 cadres et 250 journalistes, vient de connaître la mise en place du nouveau CSE. Notre organisation CFE CGC obtient 100 % des sièges en Encadrement avec 78 % des voix, et 34% en collège journaliste. Cela lui permet de prendre le secrétariat et la trésorerie du CSE ainsi que le secrétariat de la commission Hygiène et sécurité.

Union départementale 69 : Société EKIU

Grosse société qui n'avait jamais entendu parler de la CFE CGC et qui comprend 900 salariés dont 400 cadres, a procédé à la mise en place du CSE. Avec une section créée en septembre dernier, la CFE CGC a participé aux élections. Au final, dans les collèges Cadres et agents de maîtrise, la CFE CGC obtient 8 des 14 sièges (un siège est dévolu aux employés ouvriers) et prend le secrétariat et la trésorerie. Un grand bravo au chef d'orchestre Benjamin Barletta !



Dans nos départements...

Le Conseil d'administration de l'Union Départementale du CANTAL (15), présidé par Christian LETRON

Le Conseil d'administration élargi, s'était réuni le 4 mars dernier, auquel ont participé, outre les membres du CA, des représentants cantonaux MSA, deux représentants syndicaux, avec la présence de Christelle BOUSSET, l'assistante de l'UD15 et de Monsieur Noël JUQUEL, Trésorier de l'Union Régionale Auvergne Rhône Alpes. Ce dernier intervenant sur l'évolution du projet "Territoire pour demain".

A l'issue de ce Conseil d'administration riches d'échanges et de décisions pour la mise en oeuvre de nos actions, nous nous sommes retrouvés pour un moment convivial.

UD63 et UD43 – Le Management Bienveillant

simple mode ou véritable stratégie d'entreprise ?



C'est à partir de cette question que Madame Corinne BRIVOIS et Monsieur Rani BENYAHIA, respectivement Président(e) des Unions Départementales de la Haute Loire et du Puy de Dôme ont organisé en partenariat avec l'IAE de Clermont Auvergne et l'ARACT, un colloque le 12 février dernier.

Autour d'une conférence, de tables rondes et d'un quizz, plus de 200 personnes étaient présentes.

La qualité des conférenciers a suscité une attention particulière et un vif intérêt pour ce thème.

Porté par un contexte favorable, comme le développement de la psychologie positive ou la qualité de vie au travail, le management bienveillant se retrouve régulièrement cité comme une forme nouvelle de management, particulièrement adaptée à notre époque.

Qu'en est-il ? Qu'est-ce que le management bienveillant ? Est-il réellement un levier de performance pour les organisations qui le mettent en place ? Comment implémenter ce type de management ?

Découvrir l'intégralité de ce colloque dans le livret "Management Bienveillant" en cliquant sur le lien suivant : <https://cfecgc-auvergnerhonealpes.org/intranet/doc/document-107-04-06-2020.pdf>



Formation CFS 2020 – Auvergne-Rhône-Alpes

Les stages de formation assurés par le Centre de formation syndicale
sont annulés **jusqu'au 30 juin 2020.**

Le Calendrier du 2^{ème} semestre 2020 n'est pas connu à ce jour.

Stages CFS : Centre de Formation Syndicale - Confédération CFE-CGC

VOS CONTACTS pour les inscriptions et suivis :

Annick EISENBERG - CLERMONT-FERRAND - Tél : 04 73 36 94 77 - urauvergnerhonealpes@cfecgc.fr

Michel OLLIER - LYON Tél : 06 72 05 78 14 – formation@metallurgie69-cfecgc.fr

Référents formation :

Pascal BOUCHÉ

Tél : 06 88 58 59 58

Michel OLLIER

Tél : 06 72 05 78 14



***Ils sont à la
recherche d'un
poste, d'un
stage, d'une
formation...***

Demandes d'emploi

Charles-Eric PETIT

recherche un poste développement comercial et stratégie

Zone géographique du poste : Rhône-Alpes

Type de contrat : CDD/CDI

Prise de fonction : immédiat

Pour consulter cliquer sur les liens ci-dessous :

- [Lettre de motivation](#)
- [Curriculum Vitae](#)

Charles-Eric PETIT

recherche un poste communication et stratégie

Zone géographique du poste : Rhône-Alpes

Type de contrat : CDD/CDI

Prise de fonction : immédiat

Pour consulter cliquer sur les liens ci-dessous :

- [Lettre de motivation](#)
- [Curriculum Vitae](#)



Cette lettre d'information est votre outil

Vous souhaitez profiter de cette Lettre d'Information pour obtenir des informations sur un sujet précis, ou faire passer un message, contactez-nous :

urauvergnerhonealpes@cfecgc.fr



UNION REGIONALE
AUVERGNE-RHONE-ALPES

214 avenue Félix Faure 69441 LYON cedex 03

☎ : 04.72.68.94.92

✉ : urauvergnerhonealpes@cfecgc.fr

www.cfecgc-auvergnerhonealpes.org



Directeur de publication :
Laurent CARUANA,
Président

Rédacteur :
Virginie DEMARS



web

La lettre d'information CFE-CGC Auvergne-Rhône-Alpes est diffusée avec le soutien de :



Entrepreneur du
mieux-vivre



AG2R LA MONDIALE

